conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

numéro d'identification : 61873

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Promena AG

Rheinstrasse 81 CH 4133 Pratteln

Téléphone : +41(0)618166161 Téléfax : +41(0)618166171

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich: 145 [24h/7]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement		
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 10 % 1; H318	>= 10 - < 15
		> 1 - 10 % 2; H319	
acides gras de coco, sels de sodium	61789-31-9 263-050-4	Eye Irrit. 2; H319 >= 5 - < 10 Skin Irrit. 2; H315	
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 SCL >= 50 % 2; H319	>= 2 - < 5
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 3 - < 5
Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)	85536-23-8 932-164-2 01-2119565130-50	Skin Irrit. 2; H315 >= 1 - < 2 Aquatic Chronic 3; H412	
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27- XXXX	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 >= 0,5 - < 1	

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les

réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	2016-01-01	CH SUVA	
Information supplémentaire						
éthanol	64-17-5	VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2016-01-01	CH SUVA	
Information supplémentaire	: NIOSH: National Institute for Occupational Safety and HealthInstitut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnellesSi la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.					
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME (poussières inhalables)	2 mg/m3	2016-01-01	CH SUVA	
Information supplémentaire	: NIOSH: National Institute for Occupational Safety and HealthOccupational Safety and Health AdministrationSi la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.					
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VLE (poussières inhalables)	2 mg/m3	2016-01-01	CH SUVA	
Information supplémentaire	: NIOSH: National Institute for Occupational Safety and HealthOccupational Safety and Health AdministrationSi la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.					

DNEL

éthanol : Utilisation finale: Travailleurs **64-17-5**: Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 343 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

> Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 206 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 87 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Alcohols, C12-14, ethoxylated,

sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2750 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,132 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,079 mg/cm2

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO) 85536-23-8:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 40 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,76 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 20 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 20 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,88 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,25 mg/kg

hydroxyde de sodium 1310-73-2:

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Long

terme - effets locaux Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux,

Effets systémiques Valeur: 3 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme

effets systémiques
 Valeur: 0,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux,

Effets systémiques Valeur: 1,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme

effets systémiquesValeur: 25 mg/m3

PNEC

éthanol : Eau douce **64-17-5:** Valeur: 0,96 mg/l

> Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg

Sol

Valeur: 0,63 mg/kg

STP

Valeur: 580 mg/l

intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

Alcohols, C12-14, ethoxylated,

sulfates, sodium salts

68891-38-3:

: Eau douce

Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,9168 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,09168 mg/kg

Sol

Valeur: 7,5 mg/kg poids sec (p.s.)

STP

Valeur: 10000 mg/l

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,545 mg/kg

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

Eau douce

Valeur: 0,0022 mg/l

85536-23-8:

Eau de mer

Valeur: 0,00022 mg/l

STP

Valeur: 10 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,136 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,0136 mg/kg

Sol

Valeur: 0,109 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune clair, clair
Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8,4, à20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Point d'éclair : env. 49 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les

réglementations de transport.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : env. 1,042 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : env. 237 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019 Version 11.2

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Mutagénicité sur les cellules

Cancérogénicité

: Donnée non disponible

germinales

: Pas classé(e)

: Pas classé(e)

: Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

Toxicité pour la reproduction

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

NOAEL: > 250 mg/kg, F1: > 250 mg/kg, F2: > 250 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>50 mg/kg > 50 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

>250 mg/kg > 250 mg/kg

éthanol 64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Espèce: Souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

NOAEL: 13.800 mg/kg

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation NOAEL: 30400 mg/m3

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.870 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 7.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 300 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains : Voies d'exposition: Ingestion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

organes cibles - exposition

répétée

Organes cibles: Foie

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Type: Test du micronoyau

Résultat: négatif

Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau

Toxicité à dose répétée : Dose sans effet toxique observé: Rat: NOAEL: 150 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Note: Toxicité subaiguë

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Résultat: Corrosif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: 220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l

Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

éthanol 64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800

mg/

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

85536-23-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 : 410 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Test de Reproduction

hydroxyde de sodium 1310-73-2:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22

mg/

Durée d'exposition: 15 mn

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

éthanol 64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 41 d

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 5

octanol/eau

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \leq 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol 64-17-5:

Répartition entre les : Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

compartiments

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

environnementaux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol compartiments : Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

٩DR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

96/82/EC

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ZCH_MAO

Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils

(VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 4,85 %

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - < 15%: Agents de surface non ioniques, Savon

< 5%: Agents de surface anioniques Autres composantes: Enzymes, Parfums

Agents conservateurs:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Enzymes: subtilisine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

amylase, α-

lipase, triacylglycérol

cellulase

mannanase-1,4, endo-β-

Autres réglementations : RÈGLEMENT (CE) No 648/2004

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques,

ORRChim

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins

de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

Liquide et vapeurs très inflammables.
Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H319 Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FROSCH BABY LIQUID DETERGENT EF 1,5 L A

WM 1112353 Numéro de commande: 1112353

Version 11.2 Date de révision 19.09.2019 Date d'impression 19.09.2019

aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000003600